



VILLE DE CHAMPLITTE

TÉLÉPHONE 03 84 67 64 10

Fax 03 84 67 63 52

E-mail : mairie.champlitte@wanadoo.fr

Conseil Municipal

Réunion du MERCREDI 15 Avril 2015

L'an 2015, le quinze avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de CHAMPLITTE s'est réuni à la Salle polyvalente de CHAMPLITTE sous la présidence de Gilles TEUSCHER, Maire.

Étaient présents : MM. TEUSCHER

Gilles, GUILLAUME Christian, PARIS Serge, ANGELOT Jean-Marc, MARTARESCHE Philippe, BOUDOT Christian, LAMY Jean Marie, GODARD Daniel,

Mmes CLERGET Nicole, THEVENOT Martine, CORNUE Annie, CAISEY Brigitte, CLERGET Valérie, GAUTHERON Martine, BONNET Agathe, VOISIN Chantal.

Absents excusés : VINCENT Raymond, COLINET Patrice, MILLE Eliane (a donné procuration à Monsieur Gilles TEUSCHER).

M. ANGELOT Jean-Marc a été nommé Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR

Budgets : commune-eau/assainissement-lotissement

- Comptes de gestion 2014
- Comptes administratifs 2014
- Affectation des comptes de résultat
- Budgets primitifs 2015
- SIED : Extension du réseau d'électricité pour desserte de l'armoire fibre optique (Leffond)
- Questions diverses :

Comptes de Gestion Commune/Eau-Assainissement/Lotissement 2014

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2014 de la commune, du service eau-assainissement et du lotissement, émanant de la trésorerie de DAMPIERRE-SUR-SALON dont les chiffres sont en concordance avec ceux de la commune.

Compte Administratif Commune 2014 et affectation du résultat

Le conseil municipal approuve et vote le compte administratif COMMUNAL 2014, présenté par le 1^{er} Adjoint, dont les chiffres sont les suivants :

INVESTISSEMENT : Excédent 15 896,24 €

FONCTIONNEMENT : Excédent 91 636,77 €

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 12 000,00 €

↳ décide l'affectation de la somme de 91 636,77 € en report de fonctionnement.

↳ décide l'affectation de la somme de 15 896,24 € en report d'investissement.

Le Maire s'est retiré pour le vote.

Compte Administratif- Eau et Assainissement 2014 et affectation du résultat

Le conseil municipal approuve et vote le compte administratif EAU ET ASSAINISSEMENT 2014, présenté par le 1^{er} Adjoint, dont les chiffres sont les suivants :

INVESTISSEMENT : Déficit 205 509,29 €

EXPLOITATION : Excédent 476 336,71 €

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 80 000,00 € et des restes à réaliser en recettes d'un montant de 50 493,00 €

↳ décide l'affectation de la somme de 241 320,42 € en report d'exploitation

↳ décide l'affectation de la somme de 235 016, 29 à l'article 1068 de la section d'investissement.

Le Maire s'est retiré pour le vote.

Compte Administratif - Lotissement 2014 et affectation du résultat

Le conseil municipal approuve et vote le compte administratif LOTISSEMENT 2014, présenté par le 1^{er} Adjoint, dont les chiffres sont les suivants

INVESTISSEMENT : Déficit 287 386,31 €

FONCTIONNEMENT : Excédent 195 299,27 €

Et décide l'affectation de 195 299,27 € en report de fonctionnement.

Le Maire s'est retiré pour le vote.

Budget Primitif Communal - 2015

Le conseil municipal vote le budget primitif COMMUNAL 2015 présenté par le Maire dont les chiffres sont les suivants :

FONCTIONNEMENT:	Dépenses et Recettes	1 413 606,77 €
INVESTISSEMENT :	Dépenses et Recettes	483 283,01 €

Budget Primitif Eau et Assainissement- 2015

Le conseil municipal vote le budget primitif EAU et ASSAINISSEMENT 2015 présenté par le Maire dont les chiffres sont les suivants :

EXPLOITATION	:	Dépenses et Recettes	643 135,68 €
INVESTISSEMENT :		Dépenses et Recettes	647 893,67 €

Budget Primitif Lotissement – 2015

Le conseil municipal vote le budget primitif LOTISSEMENT 2015 présenté par le Maire dont les chiffres sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :	Dépenses et Recettes	847 146,98 €
INVESTISSEMENT :	Dépenses et Recettes	824 246,98 €

Extension du réseau concédé d'électricité pour une armoire fibre optique, voie communale n°201 à LEFFOND

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour une armoire fibre optique, voie communale n° 201 à LEFFOND qui relève du régime des équipements exceptionnels au sens de l'article L 332-8 du code de l'urbanisme.

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

L'avant projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit :

- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 350 mètres.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) Demande au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté par Monsieur le Maire.
- 2) Précise que la participation financière sera prise intégralement en charge par le SIED 70.

Equipement de la Micro crèche de Champlitte

Le Maire rappelle que la micro crèche a ouvert ses portes le 2 février. Dans le cadre du projet d'ouverture de cette structure, il y a lieu de l'équiper. L'acquisition de cet équipement a représenté un investissement de 13 000 € HT.

Le conseil communautaire de la CC4R, dans sa réunion du 16 décembre 2014 a proposé le plan de financement suivant :

CAF (40%)	5 200,00 €
Commune et/ou association	3 900,00 €
CC4R-Autofinancement	3 900,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ approuve le projet d'équipement de la micro crèche et le plan de financement ci-joint.

Location de parcelle à MARGILLEY

Le Maire informe l'assemblée de la demande de Monsieur CARLES Jean-Louis qui souhaite louer une parcelle communale à MARGILLEY, cadastrée 333 YD n°1 d'une contenance de 11 a 60 ca

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

↳ accepte de louer cette parcelle à Monsieur CARLES Jean-Louis à compter du 01 Mai 2015 pour une durée de un an renouvelable par période d'un an par tacite reconduction moyennant la somme de 50,00 €/an.

↳ autorise le Maire à signer la convention avec Monsieur CARLES.